



PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 20 avril 2026

Date de Convocation

Le 13/04/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 15

Votants : 17

Quorum : 9

Le Conseil Municipal de la Commune de Villers-Saint-Frambourg – Ognon (Oise) dûment convoqué le 13 avril 2026 par M. Jacques DELAMARE, maire, s'est réuni le lundi 20 avril 2026 à 19h00 en session ordinaire, à la mairie, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : MM. CRÂNE Emile, Mmes SAGNIER Véronique, Mme CYPRIEN Angélique, Mme BOUVIER Dorothee Adjoints au Maire

Mmes : LECORNET Corinne, LHERMITTE WILLEMS Valérie, DE LOMBARDON Juliette, DETIENNE Marie-Lou, LEDUC Mélie, MM : MAGNIER Laurent, GUARNERI Laurent, LECLERE Xavier, DARRAS Emeric, LEVESQUE Eric, Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Géraud MADELAINE à Laurent GUARNERI, Liliane GERMINI à Jacques DELAMARE

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Véronique SAGNIER

Présidence de séance : M. Jacques DELAMARE

Rappel de l'ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2026
- Convention prestation de service avec Barbéry
- Evolution du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2026
- Prise en charges du remboursement des frais des bénévoles
- Décision modificative n°1- Remplacement du lave-vaisselle cantine- Remplacement du tableau numérique interactif école
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Questions diverses

N° 46/ 2026 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner Madame Véronique SAGNIER pour remplir cette fonction.

N° 47/ 2026 : Approbation du Compte rendu de la séance du 30Mars 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu de la séance du 30 Mars 2026.

N° 48/2026 : Avenant n°2 - Convention de prestation de service entre les communes de Barbéry et Villers-Saint-Frambourg - Ognon

Les termes de la convention de prestation de service entre les communes ont été établis pour une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028)

Cet avenant concerne les effectifs accueillis les mercredis et pendant les vacances à la suite de la fermeture de l'accueil de loisirs au mois de juillet et de l'accueil des enfants de Villers-Saint-Frambourg – Ognon sur l'accueil de Barbéry ; Vu la participation financière de la commune aux charges de fonctionnement pour l'accueil des enfants de Villers-Saint-Frambourg – Ognon. Il est nécessaire d'établir les règles de répartition des frais d'accueils des enfants de Villers-Saint-Frambourg – Ognon à Barbéry.

Il est précisé ce qui suit :

Le tableau proposé lors du conseil du 30 mars 2026, intégrait M le Maire, Le maire de la commune étant président d'office de cette commission, il ne doit pas figurer dans la liste de proposition établie par le conseil municipal.

Le Contrôle des Finances Publiques demande une délibération de 24 personnes sans y nommer le maire.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°33/2026 prise par le conseil municipal en date du 30 mars 2026.

Questions Diverses

- **Fleurissement de la commune :**

Proposition de fleurissement du village selon document transmis, un devis a été établi auprès de la société « Leclerc Paysage » pour un montant de 5 500 € celui-ci comprend : évacuation des plantes mortes & remplacement de celles-ci.

Pour les parties concernant le fleurissement de la départementale, une autorisation sera demandée auprès du département.

Avant tout remplacement des buis une consultation auprès du PNR, et selon le PLU, sera faite ainsi qu'une demande de subvention.

Il est proposé de faire intervenir des personnes devant effectuer des « Travaux d'Intérêt Généraux », ou des étudiants faisant valoriser cette compétence sur « Parcours supp », pour l'enlèvement et l'évacuation des plantes mortes, afin de réduire le cout de cette opération.

Le projet est en cours de construction.

- **Point Animation :**

Un Rendez-vous avec les diverses associations de la commune (bibliothèque, Recré-action, sports et loisirs, Ile) se tiendra le 27/06/2026 à 9h30 pour faire le point afin d'organiser leurs besoins et les dates de leurs divers évènements.

Les premières manifestations de la Mairie seront :

Vendredi 22 mai 2026 : fête des voisins organisée à OGNON dans la cour de l'ancienne mairie. Une communication sera faite. La Mairie met à disposition les Barbecues et charbon de bois et offre l'apéritif.

Mardi 16 juin 2026 Premier Match de coupe du Monde « Sénégal – France » à 21h – Fan Zone dans la cour de l'école, Location de l'écran Géant par la mairie. Buvette au profit de l'association Sport et Loisirs – Point à confirmer avec le rendez-vous du 27 Avril.

- Récupération d'un essaim d'abeille à l'ancienne mairie d'Ognon par M. Magnier, elles ont été installées dans une ruche chez M. Magnier.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.

Le Maire

M. Jacques DELAMARE



Le secrétaire de séance

Mme Véronique SAGNIER

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "VS", written over a faint grid background.